



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 20 mars 2026 à 20 heures dans la salle de la mairie de Saint-Amand commune déléguée de Saint-Amand-Villages en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel BINET, doyen d'âge.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du jeudi 5 mars 2026
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre d'adjoints au Maire
4. Elections des Adjoints au Maire
5. Election du Maire délégué de Placy-Montaigu
6. Election du Maire délégué de Saint-Amand
7. Lecture de la Charte de l'Elu Local

Présents : ASSELIN Didier - BINET Marcel - BINET Martine - BOUTELOUP Nadège - CAILLOT Alexis - CHAMPEL Sébastien - DELAFOSSÉ Sandrine - DELARUE Isabelle - DESPREY Annabelle - FAUVEL Denis - GOULHOT Gilles - GUILLET Sandrine - GUIVARCH Yann - HOUSSEMAINE Laurent - LÉBOUCHER Isabelle - SUZANNE Marie-Josèphe - LEGIGAN Géraldine - LEPAS Olivier - NEEL Nelly - PARCOIT Sylvia - PELLAN Florence - QUENAULT Emilien - ROULAND Thibaut - SALMON Laurent - TIENDREBEOGO Wendyam - VAUTTIER Jean-Michel.

Absent excusé et représenté : TAILLEPIED Dave pouvoir à DESPREY Annabelle.

Secrétaire de séance : ASSELIN Didier

Quorum atteint

20 h 00 début de séance

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU JEUDI 5 MARS 2026

Le procès-verbal du jeudi 5 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

3-ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, Monsieur Marcel BINET, doyen d'âge, préside la séance pour procéder à l'élection du maire.

Deux assesseurs sont désignés pour compléter le bureau : M. Emilien QUENAULT et M. Gilles GOULHOT.

Un candidat se déclare : Monsieur Jean-Michel VAUTTIER.

Chaque conseiller municipal a remis son enveloppe dans l'urne après passage dans l'isoloir.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	27
Bulletins blancs :	00
Bulletins nuls :	00
Suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	14

Ont obtenu :

- M. Jean-Michel VAUTTIER : **27 voix**

M. Jean-Michel VAUTTIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

2-DELIBERATION 2026/009 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de M. Jean-Michel VAUTTIER, élu Maire.

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de fixer à cinq le nombre d'adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer le nombre d'adjoints au Maire à cinq

4-ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération, 2026/009 du 20 mars 2026, fixant le nombre d'adjoints au maire à 5,

L'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants, s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes : liste unique présentée par Madame PELLAN Florence :

PELLAN Florence
GOULHOT Gilles
NEEL Nelly
ROULAND Thibaut
DELARUE Isabelle

Le dépouillement issu du vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins :	27
Bulletins blancs :	02
Bulletins nuls :	02
Suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

Ont obtenu :

Liste de Madame Florence PELLAN : **23 voix**

La liste de Madame Florence PELLAN ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

-PELLAN Florence :	1^{ère} Adjointe au Maire
-GOULHOT Gilles :	2^{ème} Adjoint au Maire
-NEEL Nelly :	3^{ème} Adjointe au Maire
-ROULAND Thibaut :	4^{ème} Adjoint au Maire
-DELARUE Isabelle :	5^{ème} Adjointe au Maire

5-ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE PLACY-MONTAIGU

Un candidat se déclare : Monsieur Marcel BINET

Chaque conseiller municipal a remis son enveloppe dans l'urne après passage dans l'isoloir.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	27
Bulletins blancs :	02
Bulletins nuls :	00
Suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	13

Ont obtenu :

-M Marcel BINET : **25 voix**

M. Marcel BINET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire délégué de Placy-Montaigu.

6-ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE SAINT-AMAND

Un candidat se déclare : Monsieur Gilles GOULHOT

Chaque conseiller municipal a remis son enveloppe dans l'urne après passage dans l'isoloir.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	27
Bulletins blancs	05
Bulletins nuls	00
Suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Ont obtenu :

-M. Gilles GOULHOT : **21 voix**

-M. Marcel BINET : **1 voix**

M. Gilles GOULHOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire délégué de Saint-Amand.

7-LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

L'article L2121-7 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre ».

Monsieur le Maire donne lecture des 14 articles de la Charte de l'Elu Local, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller.

Fin de séance 21H 32

Le Maire,
Jean-Michel VAUTTIER

Le secrétaire de séance,
Didier ASSELIN